



# Rapport sur la situation financière

Public Disclosure

**2024**



**Société rurale d'assurance  
de protection juridique FRV SA**

Avenue des Jordils 1  
Case postale 1080  
1001 Lausanne  
[www.prometerre.ch](http://www.prometerre.ch)

<b>1. RÉSUMÉ.....</b>	<b>3</b>
<b>2. ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE.....</b>	<b>4</b>
2.1 STRUCTURE.....	4
2.2 STRATÉGIE ET OBJECTIFS.....	4
2.3 PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS.....	4
<b>3. RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE.....</b>	<b>5</b>
3.1 RÉSULTATS TECHNIQUES.....	5
3.2 RÉSULTAT FINANCIER.....	6
<b>4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE.....</b>	<b>7</b>
4.1 GESTION DES RISQUES ET SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI).....	7
4.2 FONCTIONS DE CONTRÔLE ET LIGNES DE DÉFENSE.....	8
<b>5. PROFIL DE RISQUE.....</b>	<b>9</b>
5.1 CATÉGORIES DE RISQUES.....	9
5.2 DESCRIPTION DES MESURES D'ÉVALUATION.....	10
5.3 DESCRIPTION DES MESURES DE RÉDUCTION ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES.....	10
<b>6. EVALUATION.....</b>	<b>11</b>
6.1 ÉVALUATION DES ACTIFS PROCHE DU MARCHÉ À DES FINS DE SOLVABILITÉ.....	11
6.2 ÉVALUATION DES PASSIFS PROCHE DU MARCHÉ À DES FINS DE SOLVABILITÉ.....	11
6.3 MONTANT MINIMUM.....	12
<b>7. GESTION DU CAPITAL.....</b>	<b>13</b>
7.1 OBJECTIFS, STRATÉGIE ET HORIZON TEMPOREL DE LA PLANIFICATION DU CAPITAL.....	13
7.2 STRUCTURE DES FOND PROPRES ET COMPARAISON AVEC LA VALEUR PROCHE DU MARCHÉ À DES FINS DE SOLVABILITÉ.....	13
<b>8. SOLVABILITÉ.....</b>	<b>15</b>
8.1 MODÈLE UTILISÉ.....	15
8.2 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL CIBLE.....	15
8.3 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL PORTEUR DE RISQUE.....	17
8.4 INFORMATIONS SUR LE QUOTIENT SST.....	17
<b>9. ANNEXES.....</b>	<b>18</b>

# 1. Résumé

Le présent rapport est rédigé en application de la circulaire 2016/2 de la FINMA, intitulée « Publication – assureurs (public disclosure) » dans sa version du 26 juin 2024.

Les informations publiées ci-après correspondent à celles qui ont été fournies dans les rapports à la FINMA en vertu des articles 25 LSA et 111a OS.

Tous les montants du présent rapport sont indiqués en CHF.

## **Activités de l'entreprise**

La SRPJ a été créée en 1984 afin de faire bénéficier les agriculteurs et les viticulteurs d'une assurance de protection juridique professionnelle. La SRPJ offre notamment des conseils et informations juridiques. Elle pratique son activité exclusivement par le biais de contrats collectifs passés avec des institutions liées à l'agriculture. En effet, la SRPJ déploie son activité dans les cantons de Vaud, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Berne et plus récemment dans le canton du Valais.

## **Résultats de l'entreprise**

Le résultat annuel s'élève à CHF 49'399.92 pour l'exercice 2024. Les primes brutes émises sont en légère diminution de 0.2%. Le rendement comptable net des placements est de 8.3%. Ce résultat positif sur les marchés a, entre autres, permis d'absorber l'augmentation de CHF 19'926 (+7.2%) des montants bruts payés pour les sinistres ainsi que la hausse des frais d'acquisition et de gestion de 8'491 (+0.5%).

## **Gouvernance et gestion des risques**

Un processus annuel permet la revue, l'identification et l'évaluation des risques de l'entreprise dans un outil informatique dédié. Outre le système de contrôle interne (SCI), l'ORSA et le BCM sont également des outils sur lequel la gestion des risques reposent, qui permettent une vision prospective et préventive.

## **Profil de risques**

Les risques principaux de la SRPJ sont les risques d'assurance et les risques de marché. Le suivi de ces risques est en outre effectué annuellement à travers le Swiss Solvency Test (SST) exigé par la FINMA. Les autres risques disposent également d'outils de suivi utilisés annuellement.

## **Evaluation**

Les actifs et passifs sont évalués conformément aux législations en vigueur. A des fins de solvabilité, la SRPJ évalue son bilan à une valeur estimative la meilleure possible. Les composantes subissent ainsi quelques modifications.

## **Gestion du capital**

La gestion du capital est effectuée conformément aux règles en vigueur et avec l'objectif de respecter les exigences SST. Aucun dividende n'a été distribué durant l'année 2024.

## **Solvabilité**

Le quotient de solvabilité de la SRPJ s'établit à 406.6% pour l'exercice 2024 dans le cadre du SST 2025. Ce dernier est en augmentation de 78.1 points de base principalement en raison des résultats financiers favorable pour l'exercice 2024 et de la part dissoute des provisions techniques suffisantes (hors fluctuation).

## 2. Activités de l'entreprise

### 2.1 Structure

En assistant les chefs d'exploitation qui sont confrontés à des difficultés d'ordre juridique, la SRPJ est naturellement devenue un instrument de la défense professionnelle agricole et viticole vaudoise, fribourgeoise, jurassienne, neuchâteloise et bernoise, puis valaisanne. Elle offre notamment des conseils et informations juridiques. Dans la plupart des cantons où elle active, elle propose également une assistance dans les démarches extrajudiciaires et certaines procédures judiciaires ainsi que la prise en charge de tout ou partie des frais résultant des démarches amiables et judiciaires.

La SRPJ couvre principalement les litiges à caractère professionnel, dans une moindre mesure privé, dans les domaines tels que : les réclamations civiles, les litiges avec les assurances sociales ou privées, la défense pénale et administrative, les accidents de circulation et les infractions à la législation sur la circulation routière, les litiges résultant de l'existence ou de l'application d'un contrat régi par le Code des obligations, les litiges relatifs à des biens-fonds servant à l'exploitation du domaine ainsi que les litiges successoraux

Si l'extension géographique de ses activités est un objectif potentiel à moyen terme – le contrat conclu avec la Chambre valaisanne d'agriculture en 2019 en étant la preuve – la SRPJ continue de mener pour l'heure une stratégie basée sur la consolidation de ses acquis.

La SRPJ n'appartient à aucun groupe d'assurances et ne dispose d'aucune succursale. L'entier des parts du capital-actions de la SRPJ, soit CHF 10 millions, est détenu par la FRV, qui en est donc l'unique propriétaire. De plus, la SRPJ n'exerce pas d'activité en rapport avec l'activité d'assurance ou d'activité sans rapport avec l'activité d'assurance au sens des articles 5b et 5c de l'ordonnance sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (OS).

L'organe de révision externe choisi par la SRPJ est la société Ferax Treuhand AG à Zürich, agréée par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision. L'auditeur responsable est Antonio Marin, expert-réviseur agréé.

### 2.2 Stratégie et objectifs

La stratégie de la SRPJ demeure celle suivie avec succès et sans difficultés particulières depuis plus de 30 ans, soit celle d'une société dont la vocation n'est pas de faire du bénéfice, mais de rendre le meilleur service possible, au meilleur prix, aux adhérents. Ainsi la stratégie reste la même : traiter le plus de cas à l'interne afin de limiter les honoraires d'avocats et favoriser les règlements à l'amiable afin de limiter les frais de justice. C'est en effet grâce à cela que la SRPJ pourra continuer à percevoir les primes les plus basses possibles.

Les objectifs de la SRPJ consistent à consolider la situation en matière de provisions et mettre l'accent sur la prévention, le règlement amiable des litiges et la sélection des mandataires pour limiter les coûts externes afin de pouvoir continuer à appliquer les primes les plus basses possibles, tout en respectant les directives en matière de compliance de la FINMA.

La SRPJ pratique exclusivement l'assurance de protection juridique dans le milieu rural et dans un esprit de défense professionnelle.

### 2.3 Principaux événements exceptionnels

Aucun événement exceptionnel n'est à relever pour l'exercice 2024 de la SRPJ.

## 3. Résultats de l'entreprise

Tous les chiffres sur lesquels se basent nos commentaires ci-dessous sont disponibles en détail et de manière exhaustive en annexe de ce rapport dans le modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo non-vie ».

### 3.1 Résultats techniques

Au 31 décembre 2024, les primes acquises pour propre compte s'élèvent à CHF 2'114'871 (-0.2%) et sont réparties entre les différents contrats de la manière suivante :

Primes acquises	31.12.2024		31.12.2023
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Contrat FRV	1'400'000	0.0%	1'400'000
Contrat UPF	105'178	-7.4%	113'540
Contrat BEBV et CAJB	43'250	-3.1%	44'650
Contrat AGRISANO	526'443	1.3%	519'905
Contrat CVA	40'000	0.0%	40'000
<b>Total des primes acquises</b>	<b>2'114'871</b>	<b>-0.2%</b>	<b>2'118'095</b>

En 2024, les primes globales perçues par la SRPJ demeurent stables. Elles enregistrent une légère diminution de CHF 3'224 (-0.2%) par rapport à l'exercice 2023, cette baisse s'expliquant par des versements complémentaires effectués en 2023 par l'UPF pour rattraper un retard dans le paiement des primes dues pour l'exercice 2022. Le montant des primes des contrats UPF, BEBV et CAJB fait l'objet de variations liées aux modalités d'encaissement à l'inverse du contrat conclu avec la Chambre Valaisanne d'Agriculture (« CVA ») qui stipule un montant de primes fixe.

Au 31 décembre 2024, les prestations payées nettes, représentant les frais de justice, les honoraires facturés par les mandataires externes et autres règlements économiques s'élèvent à CHF 296'138 (+7.2%) :

Prestations payées	31.12.2024		31.12.2023
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Contrat FRV	137'766	-5.2%	145'275
Contrat UPF	36'480	15.9%	31'474
Contrat BEBV et CAJB	12'928	154.4%	5'082
Contrat AGRISANO	108'965	15.5%	94'381
Contrat CVA	0		0
<b>Total des prestations payées</b>	<b>296'138</b>	<b>7.2%</b>	<b>276'212</b>

L'augmentation des frais externes, hors participation des tiers, de CHF 29'972 (+9.2%) s'explique principalement par une hausse des dossiers externalisés. En effet, certaines affaires relèvent du monopole des avocats inscrits au barreau, voire des agents d'affaires. Ainsi, leur occurrence dépend des aléas de l'activité d'assurance. En 2024, la somme des prestations payées demeure néanmoins à un niveau ordinaire proche de la moyenne des cinq dernières années.

Enfin, il est à noter que le contrat conclu avec la CVA ne permet à ses membres que d'obtenir un renseignement juridique par année auprès la SRPJ, si bien qu'aucune prestation n'est versée dans le cadre de cette convention.

Les divers frais d'acquisition et de gestion sont présentés dans le tableau suivant :

Frais d'acquisition et de gestion	31.12.2024		31.12.2023
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Charges du personnel	1'369'578	5.4%	1'299'728
Frais d'administration et autres charges	504'071	-10.9%	565'431
<b>Total des frais d'acquisition et de gestion</b>	<b>1'873'649</b>	<b>0.5%</b>	<b>1'865'158</b>

L'augmentation des charges de personnel s'explique, entre autres, par la rémunération de soldes de vacances importants d'anciens collègues démissionnaires et par l'augmentation des frais de prévoyance professionnelle. A *contrario*, les autres frais d'administration sont en diminution principalement en raison de la réduction des frais informatiques.

Enfin, s'agissant des provisions techniques, une dissolution des provisions pour sinistres de CHF 169'541 (-15.6%) qui a entraîné dans son sillage une réduction importante des provisions ULAE de CHF 290'924 (-15.3%) ont grandement contribué à atteindre un résultat d'assurance positif.

## 3.2 Résultat financier

Les placements du portefeuille de la SRPJ sont organisés en trois mandats balancés confiés à trois banques distinctes de la place. L'UBS (ex-Crédit Suisse) et la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) se sont vu confier des mandats indiciels et la Banque Vontobel gère un mandat actif. A cela s'ajoute un quatrième volet qui correspond à un mandat de gestion de fonds immobiliers confié à la BCV également.

Les résultats détaillés sur les placements de l'exercice sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Résultats financiers par catégorie d'actifs	31.12.2024		31.12.2023
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
<b>Produits financiers</b>	<b>886'233</b>	<b>46.7%</b>	<b>604'092</b>
Biens immobiliers	261'731	190.0%	90'262
Titres à revenu fixe	229'926	-13.4%	265'608
Actions	391'519	59.5%	245'454
Liquidités	3'057	10.4%	2'769
<b>Charges financières &amp; frais de gestion</b>	<b>-95'953</b>	<b>87.3%</b>	<b>-51'242</b>
Biens immobiliers	-5'730	-51.4%	-11'798
Titres à revenu fixe	-52'408	281.4%	-13'741
Actions	-34'546	52.7%	-22'630
Liquidités	-3'269	6.4%	-3'072
<b>Résultats financiers</b>	<b>790'281</b>	<b>42.9%</b>	<b>552'850</b>

L'exercice 2024 a suivi la même tendance que l'exercice 2023, clôturant avec un produit net de CHF 790'281. Cette performance a, entre autres, permis d'attribuer CHF 406'189 à la provision pour fluctuation de valeur sur titres.

Enfin, il est à noter qu'aucune opération directement liée aux fonds propres de la SRPJ n'a eu lieu lors de l'exercice 2024 et qu'aucun autre produit ni charge notable n'est à relever pour la période sous revue.

## 4. Gouvernance d'entreprise

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration de la SRPJ est composé des personnes suivantes :

- M. Claude Baehler, président, depuis le 2 juin 2015 ;
- M. Patrick Torti, administrateur, depuis le 2 septembre 2008 ;
- Mme Lorella Pfirter, administratrice, depuis le 9 juin 2011 ;
- Mme Sabine Bourgeois Bach, administratrice, depuis le 11 juin 2020 ;
- M. Christophe Longchamp, administrateur, depuis le 7 juin 2023 ;
- M. Martin Pidoux, administrateur, depuis le 15 janvier 2024.

M. Michael Molnar est directeur de la SRPJ depuis le 3 août 2018. La seule mutation de l'année concerne la nomination de M. Martin Pidoux comme administrateur, élu à l'unanimité lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2024.

### 4.1 Gestion des risques et système de contrôle interne (SCI)

Les stratégies en matière de risques sont déterminées par le conseil d'administration de la SRPJ qui en délègue à la direction la mise en œuvre et le suivi.

La notion de risques comprend tous ceux auxquels la société est exposée, tels que l'environnement politique, économique et social, mais aussi ceux liés à son fonctionnement et à son développement. Ces risques sont gérés dans le système de contrôle interne (SCI) qui dispose de son outil de gestion dédié et dans lequel tous les processus internes et externes de l'entreprise sont décrits, avec leurs risques inhérents et les moyens mis en place pour les éviter, les limiter ou y remédier. Le Own Risk Solvency Assessment (ORSA) et le Business Continuity Management (BCM) auxquels la SRPJ est astreinte, sont des outils spécifiques permettant également de gérer les risques et ils sont intégrés dans le SCI.

La migration vers le nouveau logiciel de gestion du SCI s'est terminée en 2023 et l'outil est désormais pleinement utilisé au sein de l'entreprise. Ce logiciel permet une gestion dynamique et intégrée de la gestion des risques. La gestion des risques et la tenue à jour du SCI incombent au responsable de la gestion des risques engagé par la SRPJ auprès duquel tous les processus sont centralisés. C'est donc audit responsable de veiller, conjointement avec la direction, à ce que chaque changement de processus et ses risques soient non seulement analysés, mais également décrits dans le logiciel dédié.

La SRPJ était libérée de la révision interne jusqu'au 31.12.2023. Avec l'entrée en vigueur des modifications de la loi fédérale sur la surveillance des entreprises d'assurance (LSA) au 1er janvier 2024, la libération de révision interne a été levée et le conseil d'administration a confié cette fonction à Fiprom SA, fiduciaire de Prométerre, association vaudoise de promotion des métiers de la terre. Fiprom SA occupait auparavant une fonction similaire, puisqu'elle était chargée du contrôle du SCI. Afin de définir les attentes de cette fonction de contrôle, une charte d'audit a été adoptée par le conseil d'administration.

La compliance, qui permet d'évaluer l'adéquation des principes, processus et structures (de contrôle) mis en place par la SRPJ afin de respecter les prescriptions juridiques, réglementaires et internes, est de la responsabilité du conseil d'administration. Ce dernier en délègue la mise en œuvre au directeur, qui s'appuie sur le responsable compliance, l'actuaire et la gestion des risques. Cette compliance est divisée en deux thèmes : le cadre légal (externe) et le cadre administratif (interne).

## 4.2 Fonctions de contrôle et lignes de défense

Comme cela est prévu dans le cadre du règlement d'organisation, le conseil d'administration instruit les lignes directrices et les principes en matière de gestion des risques et de contrôles. Il charge la direction de procéder à sa mise en œuvre et effectue un suivi régulier. Le processus de gestion des risques et le SCI permettent d'identifier les risques, de les analyser et d'élaborer les mesures adéquates.

La gestion des risques et du SCI est fondée sur les trois niveaux suivants :

- le premier niveau est assumé par le management et les unités opérationnelles (collaborateurs métiers, actuariat) ;
- le deuxième niveau est assuré par le responsable de la gestion des risques, le responsable compliance et le conseiller à la protection des données, fonction nouvellement créée en 2024 ;
- la revue indépendante des risques et contrôles du SCI assurée par la révision interne, fonction déléguée à Fiprom SA, fiduciaire de Prométerre, forme le troisième niveau.

Les fonctions de contrôles disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

De manière générale, aucune modification majeure n'est à signaler pour l'année 2024, outre la nomination d'un conseiller à la protection des données.

## 5. Profil de risque

D'après les résultats du SST 2025, la SRPJ fait face à deux risques principaux : les risques de marché et les risques d'assurance. Aucun changement du profil de risque n'est survenu au cours de la période sous observation.

### 5.1 Catégories de risques

#### Risque d'assurance

Les risques d'assurance sont inhérents aux couvertures garanties aux assurés. Ils se composent du risque lié à un encaissement de primes insuffisant et du risque lié à un provisionnement insuffisant.

L'objectif est de bien connaître ces risques d'assurance et de contrôler les mesures principales afin de réduire les risques. Pour ce faire :

- Une attention particulière est portée à la tarification afin que celle-ci soit au plus proche de la réalité constatée. La Société rurale d'assurance juridique FRV SA continue d'appliquer sa politique première, celle de proposer les meilleures prestations possibles aux primes les plus basses possible ;
- Un suivi méticuleux des sinistres est mis en place dans le but de traiter et d'estimer au mieux les diverses prestations ;
- Des analyses détaillées d'événement de type catastrophes sont également simulés sur le portefeuille.

L'impact quantitatif du risque d'assurance est présenté au chapitre 8 de ce rapport.

#### Risque de marché

Les risques découlant des marchés financiers sont indissociables de l'activité de gestion d'actifs d'une société d'assurance. La direction de la Société rurale d'assurance juridique FRV SA s'efforce de réduire les risques tout en assurant des rendements décents.

Afin d'atteindre cet objectif, l'allocation stratégique des placements est revue chaque année par la Direction et la Commission de placements. La SRPJ investit essentiellement de manière passive dans des fonds visant à répliquer des indices boursiers afin d'assurer une diversification géographique et sectorielle adéquate.

L'impact quantitatif du risque d'assurance est présenté au chapitre 8 de ce rapport.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la perte potentielle pouvant résulter de l'incapacité d'une contrepartie à honorer ses obligations financières. Dans un contexte économique toujours plus volatile, le secteur financier de la Société rurale d'assurance juridique FRV SA surveille et contrôle très étroitement les expositions aux contreparties.

L'impact quantitatif du risque d'assurance est présenté au chapitre 8 de ce rapport.

#### Risque de liquidité

Par risque de liquidité, on entend le risque de ne pas disposer des moyens de financement nécessaires à respecter les engagements de l'entreprise. Afin d'anticiper les besoins, la SRPJ dispose d'un système de gestion précis de la trésorerie et des engagements futurs.

#### Risque opérationnel

Par risque opérationnel, il faut entendre celui qui entrave le bon fonctionnement des activités de la SRPJ, notamment suite à l'absence subite d'un collaborateur, une cyberattaque, un crash informatique ou un incendie.

Tous les risques opérationnels sont décrits et analysés dans le SCI, avec les mesures nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence. Les principaux risques opérationnels font l'objet d'une analyse dans le Business Continuity Management (BCM). Ce rapport est établi chaque année. De plus, les mesures prévues sont examinées annuellement, avec les prestataires externes le cas échéant. Durant l'année 2024, un travail important relatif à la sécurité de l'information a été entrepris.

## Risque découlant des principales positions hors bilan et du transfert de risques vers des sociétés ad hoc

La SRPJ n'utilise pas d'instruments de transfert du risque.

### Autres risques importants

Les autres risques importants auxquels fait face la SRPJ, comme la gestion des délais dans le cadre d'actions juridiques, sont réglés par le SCI. De plus, des séances mensuelles de présentation des indicateurs statistiques importants permettent à la direction un suivi régulier des affaires et des risques y relatifs.

## 5.2 Description des mesures d'évaluation

Le risque de marché est estimé chaque année dans le cadre du SST. Durant l'année, ce risque est continuellement surveillé au travers de l'observation de la volatilité sur les marchés, le but étant que la SRPJ puisse prendre des mesures pour limiter les effets d'une crise financière. De plus, ce risque particulier est étudié dans le cadre de l'ORSA, afin de servir au conseil d'administration dans l'élaboration de sa stratégie à moyen terme.

Le risque d'assurance est lui-aussi estimé chaque année dans le cadre du SST. De plus, il fait l'objet d'un suivi particulier de la part de la direction de la SRPJ. De la même manière que le risque de marché, le risque d'assurance est analysé dans le cadre de l'ORSA.

Le seul risque de concentration auquel la SRPJ est exposée est lié à la pratique de l'assurance au service d'un seul secteur socio-professionnel. Dans le cadre du SST, la SRPJ agrège un scénario propre à l'entreprise représentant ce risque.

Une identification et une évaluation de tous les risques de l'entreprise par la direction et par le responsable de la gestion des risques a lieu chaque année dans le cadre du système de gestion des risques.

## 5.3 Description des mesures de réduction et de surveillance des risques

Les placements de la SRPJ sont confiés à trois établissements bancaires. L'un d'entre eux centralise l'ensemble des données et des résultats des différents portefeuilles. C'est ce qu'on appelle le *Global Custody*.

Dans le cadre de ses relations bancaires, la SRPJ voue un soin tout particulier à ce que soit examinée la volatilité sur les marchés financiers, qui traduit une incertitude des investisseurs et donc un risque de crise. Celle-ci est continuellement observée par le *Global Custody*. Si elle s'approche des 7%, le *Global Custody* prend contact avec le responsable financier de la SRPJ, de telle sorte que soient prises les mesures nécessaires destinées à se prémunir d'une crise. Les contacts entre le responsable financier et le *Global Custody* se feront aussi souvent et aussi longtemps que les deux parties le jugent nécessaire au regard de la situation sur les marchés financiers. Cette description fait évidemment l'objet d'un point particulier dans le SCI.

## 6. Evaluation

A des fins de solvabilité, la SRPJ se doit d'évaluer son bilan audité à la valeur estimative la meilleure possible, générant quelques modifications.

### 6.1 Evaluation des actifs proche du marché à des fins de solvabilité

Le tableau ci-dessous présente le passage du bilan audité au bilan proche du marché des actifs au 31.12.2024 :

Passage du bilan audité au bilan proche du marché (actifs)	Bilan audité		Bilan proche du marché
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Placements collectifs	10'315'584	0.0%	10'315'584
Fonds de placement: biens immobiliers	1'732'220	0.0%	1'732'220
Fonds de placement: actions	3'449'082	0.0%	3'449'082
Fonds de placement: obligations	5'134'282	0.0%	5'134'282
Autres actifs	482'877	5.6%	509'930
Avoirs sur comptes bancaires	223'520	0.0%	223'520
Créances sur les preneurs et intermédiaires d'assurance	157'499	17.2%	184'552
Autres créances	48'503	0.0%	48'503
Autres comptes de régularisation	53'355	0.0%	53'355
<b>Actifs</b>	<b>10'798'461</b>	<b>0.3%</b>	<b>10'825'514</b>

La somme des placements collectifs est équivalente d'un bilan à l'autre puisque évalués à la valeur du marché au 31 décembre 2024. La valeur présentée au bilan audité des autres créances et des autres comptes de régularisation est considérée comme exacte et correspond à une valeur de réalisation. En revanche, les créances sur les preneurs d'assurance augmentent de CHF 27'054 (+17.2%) étant donné qu'une correction de valeur pour pertes sur débiteurs est considérée avec une probabilité de réalisation de 70% estimée par la direction au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### 6.2 Evaluation des passifs proche du marché à des fins de solvabilité

Le tableau suivant présente le passage d'un bilan à l'autre des engagements et des capitaux propres au 31.12.2024 :

Passage du bilan audité au bilan proche du marché (passifs)	Bilan audité		Bilan proche du marché
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Capitaux étrangers	6'613'843	-56.1%	2'900'246
Provisions pour sinistres en suspens et IBNR	918'975	-0.3%	915'787
Provisions pour ULAE	1'606'569	-0.3%	1'600'996
Provisions pour fluctuation des risques	2'231'291	-100.0%	0
Autres provisions	1'473'544	-100.0%	0
Autres dettes nées d'opération d'assurance	7'037	0.0%	7'037
Autres postes du compte de régularisation	376'427	0.0%	376'427
Capitaux propres	4'184'617	-100.0%	0
Montant minimum	0		261'506
<b>Passifs</b>	<b>10'798'461</b>	<b>-70.7%</b>	<b>3'161'752</b>

En ce qui concerne les passifs, les provisions techniques suffisantes (hors provisions pour fluctuation des risques) diminuent de CHF 8'761 (-0.3%) en raison de l'effet d'escompte considéré relatif aux flux de paiements futurs. Celles-ci se composent des provisions pour sinistres en suspens & IBNR et des provisions pour ULAE. Elles sont évaluées au travers de méthodes actuariels reconnues (i.e. méthode de *Chain-Ladder* et méthode de *New-York*). La provision pour fluctuation des risques (basée sur le principe mathématique de l'*Expected Shortfall*), de par sa nature, disparaît lors de l'évaluation à la valeur proche du marché.

Les autres provisions, représentées par la provision pour fluctuation de cours sur titres, disparaissent pour la même raison. Les autres positions des capitaux étrangers sont équivalentes entre le bilan audité et le bilan SST. Le montant minimum est agrégé dans le bilan SST alors qu'il est nul dans le bilan audité.

Finalement, le bilan proche du marché présente un point de vue exclusivement focalisé sur le risque. Les capitaux propres n'en présentant aucun, ces derniers n'y sont pas retenus.

### 6.3 Montant minimum

Conformément à la directive technique y relative, le montant minimum « *correspond à la provision pour coûts du capital qui est nécessaire à l'exécution propre des engagements d'assurance, afin de pouvoir financer le capital porteur de risque à hauteur de ce qui est prévu par le niveau de protection* ».

Ce montant est évalué CHF 261'506 dans le cadre du SST 2025 et est composé d'un effet supplémentaire lié aux nouvelles affaires proposé dès cette année par la FINMA (« *alternative opt-in* »). L'impact de cet effet supplémentaire est par ailleurs déduit du capital cible.

## 7. Gestion du capital

### 7.1 Objectifs, stratégie et horizon temporel de la planification du capital

La SRPJ a pour objectifs permanents de :

- travailler en étroite collaboration avec la défense professionnelle ;
- prévenir les litiges ;
- disposer des compétences nécessaires pour satisfaire les besoins spécifiques des assurés agriculteurs.

La SRPJ est historiquement et principalement active dans le canton de Vaud, mais aussi dans ceux de Fribourg, de Berne, de Neuchâtel, du Jura et du Valais. La société visant une consolidation de ses acquis, aucune augmentation de capital n'est prévue pour atteindre sa stratégie.

Comme lors de l'exercice précédent, le capital de la SRPJ est de CHF 4'000'000.-. Aucun changement dans le capital de la société n'est prévu.

### 7.2 Structure des fonds propres et comparaison avec la valeur proche du marché à des fins de solvabilité

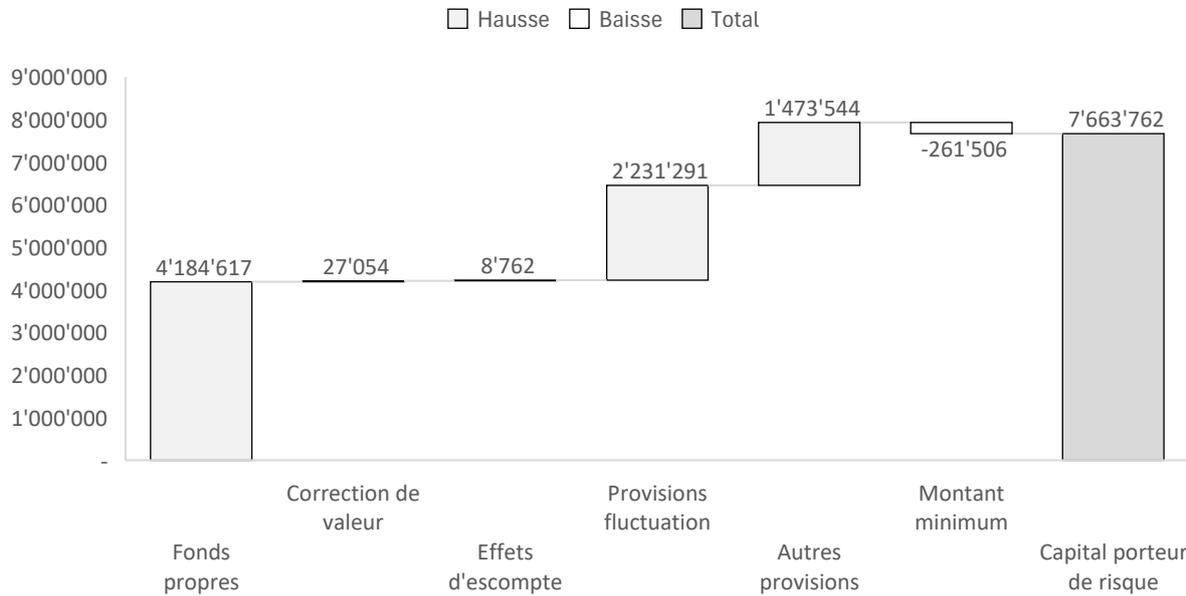
Les fonds propres de la SRPJ se présentent comme suit au 31.12.2024 :

Fonds propres	31.12.2024		31.12.2023
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Capital-actions	4'000'000	0.0%	4'000'000
Réserves légales issues du bénéfice	120'529	0.1%	120'363
Réserves facultatives issues du bénéfice ou pertes cumulées	64'088	33.15%	14'854
<i>dont report de bénéfice/perte</i>	14'689	4.7%	14'027
<i>dont bénéfice/perte</i>	49'400	5869.6%	828
<b>Total des fonds propres</b>	<b>4'184'617</b>	<b>1.2%</b>	<b>4'135'217</b>

Aucun changement notable n'est survenu pendant la période sous revue, la SRPJ enregistrant un gain de CHF 49'399.92 pour l'exercice 2024.

Le graphe ci-dessous présente le passage des fonds propres selon le bilan audité au 31.12.2024 au capital porteur de risque disponible afin de supporter les différents risques encourus :

### Transition des fonds propres au capital porteur de risque (en CHF)



Les adaptations sont telles qu'expliquées au point 6. La probabilité de réalisation de la correction de valeur sur débiteurs, l'effet d'escompte ainsi que les provisions pour fluctuation viennent renforcer le capital porteur de risque, alors que le montant minimum le réduit légèrement. Aucune autre différence notable n'est à relever.

## 8. Solvabilité

### 8.1 Modèle utilisé

Par son courrier du 23 juillet 2024, la FINMA a informé que « le modèle à utiliser pour le SST 2025 est le suivant :

- *Modèle standard pour l'agrégation et le montant minimum ;*
- *Modèle standard pour les risques de marché ;*
- *Modèle standard pour les risques de crédit ;*
- *Modèle standard pour l'assurance dommages. »*

Le modèle décrit est, par conséquent, le même que celui utilisé dans le cadre du SST 2025.

Le modèle SST utilisé par la SRPJ pour l'exercice SST 2025 est le modèle standard. Aucune divergence par rapport aux dernières décisions de la FINMA n'est à relever.

### 8.2 Informations sur le capital cible

Dans le cadre du SST 2025, le capital cible s'élève à CHF 1'884'819, comme présenté ci-dessous :

Vue d'ensemble Convention de signes: CC = somme des composantes	SST 2025				SST 2024	
	En CHF	Diff rel. année préc.	Part CC	Diff rel. année préc.	En CHF	Part CC
Capital cible (CC)	1'884'819	-6.3%	100%	0.0%	2'012'184	100%
Risques de marché	1'287'524	6.4%	68%	13.5%	1'210'611	60%
Risques de crédit	141'702	-10.1%	8%	-4.0%	157'560	8%
Risques d'assurance	1'352'254	-7.0%	72%	-0.7%	1'453'491	72%
Effet de diversification	-717'189	-1.7%	-38%	4.9%	-729'787	-36%
Négatif du résultat financier attendu	-194'593	9.4%	-10%	16.7%	-177'945	-9%
Négatif du résultat d'assurance attendu	96'330	3.1%	5%	10.0%	93'454	5%
Effet des scénarios	5'627	17.2%	0%	25.1%	4'801	0%
Effets supplémentaires	-86'836		-5%		0	0%

La diminution du capital cible de CHF 127'365 (-6.3%) s'explique principalement par la réduction du risque de provisionnement et par l'effet supplémentaire de la prise en compte de la variation sur un an du montant minimum (alternative *opt-in*). Toutefois, ces effets positifs sont partiellement compensés par la détérioration des risques de marché, due à l'augmentation de la fortune investie.

Comme lors de l'exercice précédent, les risques d'assurance et de marché restent les principaux contributeurs au capital cible, représentant respectivement le 72% et 68%.

### Focus sur les risques d'assurance

La modélisation du risque technique de la SRPJ correspond à la distribution définie dans le modèle standard, soit une fonction log-normale représentant la somme des distributions log-normales du risque lié aux nouveaux sinistres (CY) et du risque de provisionnement (PY). Par ailleurs, la SRPJ ne modélise pas de grands sinistres CY étant donné qu'une limite par sinistre est fixée à CHF 100'000 dans les conditions générales.

L'évolution des risques d'assurance par rapport au SST 2024 est présentée dans le tableau suivant :

Risques d'assurance	SST 2025		SST 2024
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Risque CY	753'475	3.4%	728'418
Risque PY	838'698	-14.0%	975'032
Somme simple des risques	1'592'173	-6.5%	1'703'450
Effet de diversification	-239'919	-4.0%	-249'960
Risques d'assurance	1'352'254	-7.0%	1'453'491

L'augmentation du risque CY est principalement due à la légère augmentation de la charge des sinistres attendue, à la hausse du facteur d'escompte ainsi qu'à l'impact du choc inflationniste inattendu ajouté en complément du modèle standard par la FINMA dès cette année.

Le risque PY est quant à lui en diminution essentiellement en raison de la réduction des provisions techniques suffisantes (hors fluctuation).

L'amélioration du risque de provisionnement supérieure à la péjoration du risque lié aux nouveaux sinistres engendre une diminution des risques d'assurance de CHF 101'237 (-7.0%) en considérant la réduction due à l'effet de diversification.

### Focus sur les risques de marché

Les risques de marché sont calculés au moyen du modèle standard et se composent de la manière suivante :

Risques de marché	SST 2025		SST 2024
	En CHF	Diff. rel.	En CHF
Tous les taux	333'946	14.5%	291'553
Spreads	216'443	-2.7%	222'340
Taux de change	178'854	-0.8%	180'354
Actions	997'473	6.6%	935'662
Immobilier	212'663	16.6%	182'429
Somme simple des composantes	1'939'378	7.0%	1'812'338
Effet de diversification	-651'854	8.3%	-601'727
Risques de marché	1'287'524	6.4%	1'210'611

L'augmentation des risques de marché observée est directement corrélée à celle de la fortune investie, conséquence des performances favorables des marchés financiers en 2024.

Les différentes évolutions des postes présentés dans le tableau précédent s'expliquent par la variation des facteurs de risque du modèle standard SST ainsi que par les montants exposés.

Comme lors du SST précédent, les placements sous forme d'actions contribuent le plus aux risques de marché.

## 8.3 Informations sur le capital porteur de risque

Le capital porteur de risque s'élève au 31 décembre 2024 à CHF 7'663'762. Son évolution par rapport à l'exercice précédent est présentée ci-dessous :

Le CPR et ses composantes Convention de signes: CPR = actifs - engagements + déductions + RAK	SST 2025				SST 2024	
	En CHF	Diff. rel. année préc.	Part somme du bilan SST	Diff. rel. année préc.	En CHF	Part somme du bilan SST
Capital porteur de risque (CPR)	7'663'762	16.0%	71%	9.7%	6'609'533	65%
Valeur conforme au marché des actifs	10'825'514	5.7%	100%	0.0%	10'245'742	100%
Placements de capitaux	10'315'584	8.0%	95%	2.3%	9'547'274	93%
Autres actifs	509'930	-27.0%	5%	-30.9%	698'468	7%
dont part des réassureurs dans les provisions techniques	0		0%		0	0%
Engagements	3'161'752	-13.0%	29%	-17.7%	3'636'209	35%
Best estimate des engagements d'assurance	2'516'782	-13.6%	23%	-18.3%	2'914'386	28%
Montant minimum (MVM)	261'506	21.0%	2%	14.6%	216'047	2%
Valeur conforme au marché des autres engagements	383'464	-24.2%	4%	-28.2%	505'776	5%
Déductions	0		0%		0	0%
RAK (imputés au CPR)	0		0%		0	0%

La progression du capital porteur de risque de CHF 1'054'229 (+16.0%) résulte d'une part de l'augmentation de la valeur proche du marché des actifs et, d'autre part, de la diminution des engagements.

L'augmentation des actifs est expliquée par la hausse des placements de capitaux grâce aux résultats favorables obtenus sur les marchés financiers pendant l'exercice 2024. Parallèlement, la diminution des passifs résulte de l'évolution à la baisse des provisions techniques suffisantes (hors provisions de fluctuation).

## 8.4 Informations sur le quotient SST

Le quotient de solvabilité (ou quotient SST) arrêté au 31 décembre 2024 est de 406.6% (+78.1 points de base par rapport à l'année précédente) et s'obtient à l'aide de la formule suivante :

$$\text{Quotient SST} = \frac{\text{Capital porteur de risque}}{\text{Capital cible}}$$

Le quotient SST 2025 enregistre une augmentation, faisant suite à deux années consécutives de baisse, soutenue à la fois par la hausse du capital porteur et par la réduction du capital cible.

Les informations sur la solvabilité correspondent à celles que la SRPJ a déclarées à la FINMA, et les valeurs sur lesquelles elles sont fondées ont été soumises à l'auditeur externe Ferax Treuhand AG.

## 9. Annexes

- Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'intention de l'assemblée générale
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo-non-vie »
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Bilan individuel proche du marché »
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »

Lausanne, le 17 avril 2025

Le Directeur



Michael Molnar

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale sur les comptes annuels 2024

**Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA**



Zurich, 24 avril 2025

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA (la société), comprenant le bilan au 31. décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### *Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- ▶ nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- ▶ nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- ▶ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ferax Treuhand AG

Antonio Marin  
*Expert réviseur agréé*  
*Réviseur responsable*

Ennio Bertola  
*Expert réviseur agréé*

### **Annexes:**

- ▶ Bilan au 31 décembre 2024
- ▶ Compte de profits et pertes 2024
- ▶ Le tableau des flux de trésorerie 2024
- ▶ Annexe 2024
- ▶ Proposition du conseil d'administration

## Bilan

<b>Actifs</b>				
en CHF		Annexe	31.12.2024	31.12.2023
1.1 Placements		1	10'315'583.60	9'547'274.35
1.1.2 Autres placements			10'315'583.60	9'547'274.35
1.2 Liquidités			223'520.17	397'459.57
1.3 Créances nées d'opérations d'assurance		2	157'498.70	155'479.40
1.4 Autres créances			48'502.72	49'890.81
1.5 Comptes de régularisation			53'355.35	60'553.25
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>			<b>10'798'460.54</b>	<b>10'210'657.38</b>

<b>Passifs</b>				
en CHF		Annexe	31.12.2024	31.12.2023
2.1 Provisions techniques		3	4'756'835.00	4'502'309.00
2.2 Provisions non techniques		4	1'473'544.09	1'067'355.27
2.3 Dettes nées d'opérations d'assurance		5	-	100'000.00
2.4 Autres passifs			7'036.75	-
2.5 Comptes de régularisation		6	376'427.32	405'775.65
<b>Total des provisions et des dettes externes</b>			<b>6'613'843.16</b>	<b>6'075'439.92</b>
2.6 Capital-actions			4'000'000.00	4'000'000.00
2.7 Réserves légales issues du bénéfice			120'528.91	120'363.41
2.8 Réserves facultatives issues du bénéfice ou pertes cumulées			64'088.47	14'854.05
2.8.1 Report de <u>bénéfice</u> /perte			14'688.55	14'026.53
2.8.2 <u>Bénéfice</u> /perte			49'399.92	827.52
<b>Total des fonds propres</b>		7	<b>4'184'617.38</b>	<b>4'135'217.46</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>			<b>10'798'460.54</b>	<b>10'210'657.38</b>

## Compte de résultat

en CHF	Annexe	2024	2023
1 Primes brutes		2'114'871.10	2'118'095.40
<b>2 Primes pour propre compte</b>		<b>2'114'871.10</b>	<b>2'118'095.40</b>
3 Autres produits de l'activité d'assurance		-	-
<b>4 Total des produits de l'activité technique d'assurance</b>		<b>2'114'871.10</b>	<b>2'118'095.40</b>
5 Charges des sinistres : montants payés bruts	8	-296'137.70	-276'212.29
6 Variation des provisions techniques	9	-254'526.00	-99'719.00
<b>7 Charges des sinistres pour compte propre</b>		<b>-550'663.70</b>	<b>-375'931.29</b>
8 Frais d'acquisition et de gestion	10	-1'873'648.96	-1'865'158.43
<b>9 Total des charges de l'activité technique</b>		<b>-2'424'312.66</b>	<b>-2'241'089.72</b>
10 Produits des placements	11	886'233.29	604'092.12
11 Charges financières et frais de gestion des placements	12	-95'952.54	-51'242.43
<b>12 Résultat des placements</b>	13	<b>790'280.75</b>	<b>552'849.69</b>
13 Variation provision fluctuation des titres		-406'188.82	-416'000.00
<b>14 Résultat des placements après variation de la provision</b>		<b>384'091.93</b>	<b>136'849.69</b>
<b>15 Résultat opérationnel</b>		<b>74'650.37</b>	<b>13'855.37</b>
16 Autres charges	14	-20'009.20	-6'748.60
<b>17 Résultat avant impôts</b>		<b>54'641.17</b>	<b>7'106.77</b>
18 Impôts directs		-5'241.25	-6'279.25
<b>19 BÉNÉFICE/PERTE</b>		<b>49'399.92</b>	<b>827.52</b>

## Tableau des flux de trésorerie

en CHF	2024	2023
<b>Bénéfice/perte</b>	49'399.92	827.52
<b>Amortissements/corrections de valeurs sur :</b>		
Placements		
Bénéfices et pertes réalisés sur les biens immobiliers	-	-
Bénéfices et pertes réalisés sur les titres à revenu fixe	-2'263.70	5'732.84
Bénéfices et pertes réalisés sur les actions	30'440.65	3'974.45
Plus-values non réalisées et amortissements/corrections de valeurs sur les biens immobiliers	-218'968.95	-49'183.50
Plus-values non réalisées et amortissements/corrections de valeurs sur les titres à revenu fixe	-149'751.63	-214'449.00
Plus-values non réalisées et amortissements/corrections de valeurs sur les actions	-278'386.72	-165'223.18
<b>Augmentation/diminution des</b>		
Provisions techniques	254'526.00	99'719.00
Provisions non techniques	406'188.82	296'000.00
<b>Augmentation/diminution des actifs et des passifs</b>		
Placements		
Augmentation/diminution de biens immobiliers	-32'346.75	-323'890.25
Augmentation/diminution de titres à revenu fixe	-126'572.77	-134'478.04
Augmentation/diminution d'actions	9'540.62	-18'993.62
Créances nées d'opérations d'assurance	-2'019.30	61'641.40
Autres créances	1'388.09	-12'085.71
Comptes de régularisation actifs	7'197.90	1'330.00
Dettes nées d'opérations d'assurance	-100'000.00	100'000.00
Autres passifs	7'036.75	-67'863.29
Comptes de régularisation passifs	-29'348.33	62'028.62
<b>Tableau des flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>-173'939.40</b>	<b>-354'912.76</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>-173'939.40</b>	<b>-354'912.76</b>
État:		
Liquidité au 1 <sup>er</sup> janvier	397'459.57	752'372.33
Liquidité au 31 décembre	223'520.17	397'459.57
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>-173'939.40</b>	<b>-354'912.76</b>

**Annexe**
**Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels**
**Principes appliqués pour les comptes annuels :**

Les états financiers ont été préparés conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957-962 CO). En plus du Code suisse des obligations, les dispositions de l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sur la supervision des compagnies d'assurance privées ont été appliquées. (art. 5-6a OS-FINMA).

**Principes généraux :**

Les comptes annuels sont fondés sur les estimations et jugements du conseil d'administration qui peuvent influencer sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs à la clôture du bilan, ainsi que sur les revenus et les dépenses au cours de la période considérée. Le conseil d'administration fixe les principes d'évaluation en fonction des nécessités économiques, en observant le principe de prudence. Il fixe en particulier les règles d'amortissement, de correction de valeur et de constitution ou de dissolution des provisions.

**Conversion des devises :**

Les états financiers sont établis en francs suisses (CHF). Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours du jour de l'opération. Les rubriques des placements en devises étrangères sont convertis au taux de change à la date de clôture, aux taux indiqués ci-dessous :

	2024	2023
EUR	0.938422	0.929765
USD	0.906250	0.841650
GBP	1.134988	1.072941
JPY	0.005766	0.005969
AUD	0.561105	0.574318
CAD	0.630128	0.638314

**Principes d'évaluation :**
**Placements :**

Les actions, les obligations et les placements collectifs sont évalués à la valeur de marché à la date du bilan. Afin de tenir compte des risques inhérents aux marchés financiers, la société constitue et alimente une provision pour fluctuation de valeur des placements, en conformité à la réglementation applicable.

**Provisions techniques :**

Les provisions techniques représentent les engagements envers les assurés. Elles sont déterminées individuellement sur la base de chaque contrat. Le calcul est effectué selon les principes du plan d'exploitation agréé par la FINMA.

**Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan**
**1. Placements**

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
<b>Autres placements (placements collectifs)</b>		
Fonds Actions	3'449'081.60	3'210'676.15
Fonds Obligations	5'134'281.80	4'855'693.70
Fonds Immobiliers	1'732'220.20	1'480'904.50
<b>Total</b>	<b>10'315'583.60</b>	<b>9'547'274.35</b>

**2. Créances nées d'opérations d'assurance**

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Parties prêtantes directes et indirectes	0.00	0.00
Tiers	247'677.10	225'648.60
Correction de valeur sur créances envers des tiers	-90'178.40	-70'169.20
<b>Total</b>	<b>157'498.70</b>	<b>155'479.40</b>

**3. Provisions techniques**

en CHF	Provisions techniques (brutes)		Parts des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Provisions pour sinistres en cours	2'525'544.00	2'986'009.00	-	-	2'525'544.00	2'986'009.00
Autres provisions techniques	2'231'291.00	1'516'300.00	-	-	2'231'291.00	1'516'300.00
<b>Total</b>	<b>4'756'835.00</b>	<b>4'502'309.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4'756'835.00</b>	<b>4'502'309.00</b>

**4. Provisions non techniques**

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Provision pour fluctuation de valeur titres	1'473'544.09	1'067'355.27
<b>Total</b>	<b>1'473'544.09</b>	<b>1'067'355.27</b>

**5. Dettes nées d'opérations d'assurance**

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Parties prêtantes directes et indirectes	0.00	100'000.00
Tiers	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>100'000.00</b>

**6. Comptes de régularisation passifs**

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Parties prêtantes directes et indirectes	63'123.75	79'932.40
Autres parties liées	108'517.75	106'319.19
Autres organes (révision)	52'969.00	44'321.00
Tiers	151'816.82	175'203.06
<b>Total</b>	<b>376'427.32</b>	<b>405'775.65</b>

## 7. État des fonds propres

en CHF	Capital social	Réserves légales issues du capital	Réserves légales issues du bénéfice	Bénéfice au bilan	Propres parts du capital	Total des fonds propres
<b>État au 31.12.2022</b>	<b>4'000'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>120'363.41</b>	<b>14'026.53</b>	<b>0.00</b>	<b>4'134'389.94</b>
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	-	-	-	-	-	-
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-	-	-	-	-
Achat / Vente de propres parts du capital	-	-	-	-	-	-
Bénéfice / Perte	-	-	-	827.52	-	827.52
Versement des dividendes	-	-	-	-	-	-
<b>État au 31.12.2023</b>	<b>4'000'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>120'363.41</b>	<b>14'854.05</b>	<b>0.00</b>	<b>4'135'217.46</b>
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	-	-	165.50	-165.50	-	-
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-	-	-	-	-
Achat / Vente de propres parts du capital	-	-	-	-	-	-
Bénéfice / Perte	-	-	-	49'399.92	-	49'399.92
Versement des dividendes	-	-	-	-	-	-
<b>État au 31.12.2024</b>	<b>4'000'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>120'528.91</b>	<b>64'088.47</b>	<b>0.00</b>	<b>4'184'617.38</b>

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du compte de résultat

## 8. Charges des sinistres : montants payés brut, part des tiers

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Charges des sinistres : montants payés brut	-354'595.75	-324'624.37
Part des tiers	58'458.05	48'412.08
<b>Total</b>	<b>-296'137.70</b>	<b>-276'212.29</b>

## 9. Variation des provisions techniques

en CHF	Provisions techniques (brutes)		Parts des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Variation des provisions pour sinistres en cours	-460'465.00	99'719.00	-	-	-460'465.00	99'719.00
Variation des autres provisions techniques	714'991.00	0.00	-	-	714'991.00	0.00
<b>Total</b>	<b>254'526.00</b>	<b>99'719.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>254'526.00</b>	<b>99'719.00</b>

## 10. Frais d'acquisition et de gestion

en CHF	2024	2023
Charges de personnel	1'369'578.19	1'299'727.53
Frais d'administration	362'545.67	415'818.25
Autres charges	141'525.10	149'612.65
<b>Total</b>	<b>1'873'648.96</b>	<b>1'865'158.43</b>

## Honoraires versés à l'organe de révision (inclus dans frais d'acquisition et de gestion)

en CHF	2024	2023
Prestations en matière de révision	79'994.00	76'920.90
Autres prestations de services	-	-
<b>Total</b>	<b>79'994.00</b>	<b>76'920.90</b>

## 11. Produits des placements

en CHF	Produits des placements*		Plus-values non réalisées		Plus-values réalisées		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Biens immobiliers	42'761.88	35'006.90	218'968.95	54'967.10	-	287.50	261'730.83	90'261.50
Titres à revenu fixe	54'192.15	43'370.00	172'517.15	216'059.30	3'216.80	6'178.60	229'926.10	265'607.90
Actions	68'811.90	61'961.30	290'013.82	178'898.80	32'693.55	4'593.80	391'519.27	245'453.90
Liquidités	2'460.47	2'675.22	-	-	596.62	93.60	3'057.09	2'768.82
<b>Total</b>	<b>168'226.40</b>	<b>143'013.42</b>	<b>681'499.92</b>	<b>449'925.20</b>	<b>36'506.97</b>	<b>11'153.50</b>	<b>886'233.29</b>	<b>604'092.12</b>

\* Ces produits incluent les dividendes sur les actions (incl. les entreprises associées), les coupons et les intérêts sur la trésorerie.

## 12. Charges financières et frais de gestion des placements

en CHF	Charges en cours*		Moins-values non réalisées		Moins-values réalisées		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Biens immobiliers	5'730.05	6'014.88	-	5'783.60	-	-	5'730.05	11'798.48
Titres à revenu fixe	24'161.87	11'685.38	22'765.52	1'610.30	5'480.50	445.76	52'407.89	13'741.44
Actions	20'665.88	8'335.06	11'627.10	13'675.62	2'252.90	619.35	34'545.88	22'630.03
Liquidités	2'773.36	2'552.40	-	-	495.36	520.08	3'268.72	3'072.48
<b>Total</b>	<b>53'331.16</b>	<b>28'587.72</b>	<b>34'392.62</b>	<b>21'069.52</b>	<b>8'228.76</b>	<b>1'586.19</b>	<b>95'952.54</b>	<b>51'242.43</b>

\* Ces charges incluent les coûts de gestion de fortune externes.

### 13. Résultats des placements

en CHF	Résultats des placements		Résultats non réalisés		Résultats réalisés		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Biens immobiliers	37'031.83	28'992.02	218'968.95	49'183.50	-	287.50	256'000.78	78'463.02
Titres à revenu fixe	30'030.28	31'684.62	149'751.63	214'449.00	-2'263.70	5'732.84	177'518.21	251'866.46
Actions	48'146.02	53'626.24	278'386.72	165'223.18	30'440.65	3'974.45	356'973.39	222'823.87
Liquidités	-312.89	122.82	-	-	101.26	-426.48	-211.63	-303.66
<b>Total</b>	<b>114'895.24</b>	<b>114'425.70</b>	<b>647'107.30</b>	<b>428'855.68</b>	<b>28'278.21</b>	<b>9'568.31</b>	<b>790'280.75</b>	<b>552'849.69</b>

#### 14. Autres charges

en CHF	2024	2023
Dépenses cas responsabilité	-	56'579.40
Dissolution provision responsabilité	-	-120'000.00
Correction valeur pour risques sur débiteurs	20'009.20	70'169.20
<b>Total</b>	<b>20'009.20</b>	<b>6'748.60</b>

#### 15. Résultats

en CHF	2024	2023
Total des produits de l'activité technique d'assurance	2'114'871.10	2'118'095.40
Charges des sinistres pour compte propre	-296'137.70	-276'212.29
Variation des provisions techniques	-254'526.00	-99'719.00
Charges de personnel	-1'369'578.19	-1'299'727.53
Frais d'administration et autres charges	-504'070.77	-565'430.90
<b>EBITDA</b>	<b>-309'441.56</b>	<b>-122'994.32</b>
Résultats des placements	790'280.75	552'849.69
Variation provisions fluctuation titres	-406'188.82	-416'000.00
Autres charges	-20'009.20	-6'748.60
<b>Résultat avant Impôts</b>	<b>54'641.17</b>	<b>7'106.77</b>
Impôts	-5'241.25	-6'279.25
<b>Résultat net</b>	<b>49'399.92</b>	<b>827.52</b>

Autres données relatives à l'annexe

#### 16. Dissolution nette des réserves latentes tel que prévu par le droit des sociétés anonymes

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Dissolution nette des réserves latentes	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 17. Dettes envers des Institutions de prévoyance

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Fondation rurale de prévoyance	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 18. Emplois à plein temps

	2024	2023
Emplois à plein temps en moyenne annuelle	8.4	7.8

#### 19. Evénements importants survenus après la date du bilan

Il n'y a pas eu d'événements importants postérieurs à la date du bilan qui auraient conduit à un ajustement des états financiers ou devraient être divulgués.

Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan  
Selon Art. 84 OS-FINMA

en CHF	31.12.2024
Report de <u>bénéfice</u> /perte	14'688.55
<u>Bénéfice</u> /Perte de l'exercice	49'399.92
<b><u>Bénéfice</u>/perte porté au bilan</b>	<b><u>64'088.47</u></b>

Proposition du Conseil d'administration :

Bénéfice porté au bilan	64'088.47
./. Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	-9'879.98
./. Versement de dividendes	-
<b>Report à nouveau</b>	<b><u>54'208.49</u></b>

**Rapport sur la situation financière:**  
**modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo - non-vie »**

Monnaie : CHF  
Indications en millions

	Total		Affaires directes en Suisse	
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Autres branches	
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue
1 Primes brutes	2.118	2.115	2.118	2.115
2 Primes brutes cédées aux réassureurs				
3 Primes nettes pour propre compte (1 + 2)	2.118	2.115	2.118	2.115
4 Variations des reports de primes				
5 Variations des reports de primes : part des réassureurs				
6 Primes nettes acquises pour propre compte (3 + 4 + 5)	2.118	2.115	2.118	2.115
7 Autres produits de l'activité d'assurance				
<b>8 Total des produits de l'activité technique d'assurance (6 + 7)</b>	<b>2.118</b>	<b>2.115</b>	<b>2.118</b>	<b>2.115</b>
9 Charges des sinistres : montants payés bruts	-0.276	-0.296	-0.276	-0.296
10 Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs				
11 Variations des provisions techniques	-0.100	-0.255	-0.100	-0.255
12 Variations des provisions techniques : part des réassureurs				
13 Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations				
<b>14 Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9 + 10 + 11 + 12 + 13)</b>	<b>-0.376</b>	<b>-0.551</b>	<b>-0.376</b>	<b>-0.551</b>
15 Frais d'acquisition et de gestion	-1.865	-1.874	-1.865	-1.874
16 Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion				
17 Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15 + 16)	-1.865	-1.874	-1.865	-1.874
18 Autres charges techniques pour propre compte				
<b>19 Total charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement) (14 + 17 + 18)</b>	<b>-2.241</b>	<b>-2.424</b>	<b>-2.241</b>	<b>-2.424</b>
20 Produits des placements	0.604	0.886		
21 Charges financières et frais de gestion des placements	-0.051	-0.096		
<b>22 Résultat des placements (20 + 21)</b>	<b>0.553</b>	<b>0.790</b>		
23 Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations				
24 Autres produits financiers				
25 Autres charges financières	-0.416	-0.406		
<b>26 Résultat opérationnel (8 + 14 + 17 + 18 + 22 + 23 + 24 + 25)</b>	<b>0.014</b>	<b>0.075</b>		
27 Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux				
28 Autres produits				
29 Autres charges	-0.007	-0.020		
30 Produits / charges extraordinaires				
<b>31 Bénéfice / perte avant impôt (26 + 27 + 28 + 29 + 30)</b>	<b>0.007</b>	<b>0.055</b>		
32 Impôts directs	-0.006	-0.005		
<b>33 Bénéfice / perte (31 + 32)</b>	<b>0.001</b>	<b>0.049</b>		

Rapport sur la situation financière :  
modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié »

Monnaie : CHF  
Indications en millions

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
<b>Valeur conforme au marché des placements</b>	Biens immobiliers			
	Participations			
	Titres à revenu fixe			
	Prêts			
	Hypothèques			
	Actions			
	Autres placements	9.547		10.316
	Placements collectifs de capitaux	9.547		10.316
	Placements alternatifs de capitaux			
	Produits structurés			
Autres placements de capitaux				
	<b>Total des autres placements</b>	<b>9.547</b>		<b>10.316</b>
<b>Valeur conforme au marché des autres actifs</b>	Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations			
	Créances sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts découlant de la réassurance acceptée			
	Liquidités	0.397		0.224
	Part des réassureurs dans les provisions techniques			
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages			
	Réassurance active : assurance dommages			
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations			
	Réassurance active : assurance-vie liée à des participations			
	Immobilisations corporelles			
	Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis			
	Immobilisations incorporelles			
	Créances nées d'opérations d'assurance	0.191		0.185
	Autres créances	0.050		0.049
Autres actifs				
Capital non encore libéré				
Comptes de régularisation	0.061		0.053	
<b>Total des autres actifs</b>	<b>0.698</b>		<b>0.510</b>	
<b>Total valeur conforme au marché des actifs</b>	<b>Total de la valeur conforme au marché des actifs</b>	<b>10.246</b>		<b>10.826</b>
<b>Valeur conforme au marché des engagements d'assurance (y compris ass.-vie liée à des participations)</b>	Valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurances	2.914		2.517
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages	2.914		2.517
	Réassurance active : assurance dommages			
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Valeur estimative la meilleure possible des engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations			
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations				
Réassurance active : assurance-vie liée à des participations				
Montant minimum	0.216		0.262	
<b>Valeur conforme marché des autres engagements</b>	Provisions non techniques	0.000		0.000
	Dettes liées à des instruments de taux			
	Dettes sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts résultant de la réassurance cédée			
	Dettes nées d'opérations d'assurance	0.100		0.000
	Autres passifs	0.000		0.007
	Comptes de régularisation	0.406		0.376
Dettes subordonnées				
<b>Total des valeurs conformes au marché des engagements</b>	<b>Total des valeurs conformes au marché des engagements</b>	<b>3.636</b>		<b>3.162</b>
<b>Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements</b>		<b>6.610</b>		<b>7.664</b>

**Rapport sur la situation financière :**  
**modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »**

Monnaie : CHF  
 Indications en millions

		Ciôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Ciôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
<b>Calcul du capital porteur de risque (CPR)</b>	Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements	6.610		7.664
	Déductions			
	Instruments de capital amortisseurs de risque (CAR) du tier 1 imputés au capital de base			
	<b>Capital de base</b>	6.610		7.664
	Capital complémentaire			
	<b>CPR</b>	6.610		7.664

		Ciôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Ciôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
<b>Calcul du capital cible</b>	Risque d'assurance	1.453		1.352
	Risque de marché	1.211		1.288
	Risque de crédit	0.158		0.142
	Effets de diversification	-0.730		-0.717
	Autres effets sur le capital cible	-0.080		-0.179
	<b>Capital cible</b>	2.012		1.885

		Ciôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Ciôture ex. ss revue
		%	%	%
	<b>Quotient SST</b>	328.5%		406.6%